

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

**Présidence : M. Alain Etienne**

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et Mme Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Agostinho Pinto, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents. Au nom du bureau, il tient à souhaiter à toutes et à tous une bonne année 2017. Il n'a pas eu l'occasion de leur souhaiter de bonnes fêtes puisque le Conseil municipal de décembre a été annulé. Il espère que tout s'est bien passé pour eux, leurs proches et leurs familles.

Sont absents ou excusés : -

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestations de serment
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal

### **Propositions du Conseil administratif**

5. Délibération administrative **064-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'005'000.- TTC, destiné à l'avant-projet de l'ensemble des aménagements de surface des espaces publics de l'îlot des Menuisiers et à la réalisation de la rue des Horlogers 1.
6. Délibération administrative **065-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 9'952'000.- pour la rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes, sise rue Ancienne, 39.
7. Délibération administrative **066-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 53'994'500.- pour la reconstruction du Théâtre de Carouge/atelier de Genève, sis rue Joseph-Girard, 13.

### **Propositions des membres du Conseil municipal**

8. Motions
  1. Motion **017-2017 P** : Journal « Vivre Carouge » : pour une information communale plus régulière.

2. Motion **018-2017 P** : Pour un lien plus efficace entre l'administration et les associations ainsi que les commerçants carougeois.

- 9. Postulats
- 10. Résolutions
- 11. Pétitions
- 12. Questions

C'est avec joie que le Président félicite, au nom du bureau, Mme Céline Zuber et son époux pour la naissance de leur fils Pascal, le 5 janvier dernier. Il souhaite à cette petite famille plein de bonheur.

*Applaudissements*

## **1. PRESTATIONS DE SERMENT**

Le Conseil municipal a été informé en date du 24 novembre 2016 de la démission de Mme Marie-Josée Naine de sa fonction de conseillère municipale.

*Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*A travers ces quelques lignes, je tenais à vous annoncer ma démission du Conseil municipal de la Ville de Carouge. Vous l'aurez compris, pour des raisons privées, je ne peux plus donner suite à mon mandat politique, qui me plaisait particulièrement.*

*A l'heure de quitter le Conseil municipal de Carouge, je fais le souhait que les décisions prises au sein du Conseil municipal défendent les intérêts des Carougeoises et des Carougeois ainsi que les intérêts de notre si belle cité Sarde, une commune où il fait bon vivre. Je souhaite que des solutions positives soient prises dans l'intérêt des nôtres et de nos commerçants.*

*J'ai toujours défendu les valeurs qui privilégient les nôtres avant les autres et je continuerai dans cette direction.*

*Avec le MCG, j'ai pu participer à de nombreuses actions sur le plan municipal mais également cantonal, pour défendre les citoyens qui ne sont pas suffisamment entendus.*

*Je tiens à remercier notre Président de section, M. Sandro Pistis, pour sa gentillesse, son écoute et sa disponibilité. Nous avons mené des combats politiques que nous avons gagnés et il nous a été possible de faire entendre la voix d'une partie importante de la population qui est trop souvent laissée de côté.*

*Je souhaite plein succès à Carouge et vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes chaleureuses salutations.*

*Marie-Josée Naine*

Le Conseil municipal a été informé en date du 9 janvier 2017 de la démission avec effet immédiat de M. Mario Conti de sa fonction de conseiller municipal.

*Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Mesdames et Monsieur les membres du Conseil administratif,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Monsieur le Secrétaire général,*

*Je vous remercie de bien vouloir prendre note de ma démission avec effet immédiat de l'ensemble de mes fonctions de conseiller municipal.*

*Si je prends cette décision mûrement réfléchie, ce n'est pas de gaîté de cœur, même si elle est pour moi la seule qui s'impose suite aux événements récents survenus dans mon milieu professionnel.*

*Il me reste à vous remercier encore pour les échanges qui ont jalonné ce mandat.*

*Veillez agréer l'assurance de ma parfaite considération.*

*Mario Conti*

Le Conseil municipal prend acte de ces deux démissions.

Suite à la démission de Mme Marie-Josée Naine, conseillère municipale, et de M. Mario Conti, conseiller municipal, il convient de pourvoir à leur remplacement par Mme Sircée Pierre Toussaint et M. Raffaele Fraomene, ici présents, conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que "en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement"

Le Président prie Mme Pierre Toussaint et M. Fraomene de se lever pour entendre la lecture du serment.

Il demandera ensuite à Mme Pierre Toussaint, puis à M. Fraomene de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

*" Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."*

A l'appel de son nom, Mme Sircée Pierre Toussaint lève la main droite et répond par les mots : « Je le jure. »

Le Président prend acte de son serment.

A l'appel de son nom, M. Raffaele Fraomene lève la main droite et répond par les mots : « Je le jure. »

Le Président prend acte de son serment.

*Applaudissements*

Le Président remet un bouquet de bienvenue à Mme Pierre Toussaint et à M. Fraomene.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016.

Le procès-verbal est accepté par 30 oui, 0 non et 2 abstentions.

### **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de M. Walder :**

##### Promotion des réparations au lieu de jeter !

Comme nous vous l'annoncions en septembre 2016, la ville de Carouge a offert à ses habitants en 2016 cent bons de CHF 50.- à faire valoir auprès de neuf commerces carougeois sur un devis ou une réparation d'appareils électriques ou électroniques, et ce jusqu'en décembre. L'objectif était que les habitants connaissent les lieux de réparation près de chez eux et prennent le réflexe de réparer.

Le bilan de cette action est très positif. Les cent bons ont trouvé immédiatement preneurs, et ce en deux mois. Les commerces ont bénéficié d'un coup de publicité qui leur a amené de nouveaux clients. Enfin, environ la moitié des appareils concernés ont pu être réparés. Les autres étaient soit irréparables, soit leur réparation était non concurrentielle par rapport à l'achat d'un bien neuf.

Vu ces excellents résultats, il a été décidé que cette action sera poursuivie en 2017, en offrant cette fois deux cents bons de CHF 50.- à nos habitants.

Par ailleurs, au regard du succès de cette opération et à la demande de ses habitants, la commune de Troinex, qui n'a pas de réparateur sur son territoire, a manifesté son intention d'acquérir des bons à faire valoir auprès des mêmes commerces carougeois pour les offrir à ses habitants.

##### Campagne « réparer plutôt que jeter

Toujours à propos de la promotion des réparations, je suis très heureux de vous informer que les adresses des commerces carougeois qui proposent des réparations, qu'il s'agisse d'une fermeture éclair ou d'un ordinateur, sont désormais référencées sur le site internet [www.ge-repare.ch](http://www.ge-repare.ch).

En effet, dans le cadre de l'intensification des collaborations entre villes, la ville de Carouge a rejoint le projet « réparer plutôt que jeter », lancé en 2014 par la ville de Genève et la Fédération romande des consommateurs (FRC), qui répertorie les adresses de commerces et d'artisans qui offrent aux consommateurs la possibilité de prolonger la durée de vie de leurs objets en les faisant réparer. En s'associant à « réparer plutôt que jeter », la ville de Carouge bénéficie désormais du dispositif mis en place par le service Agenda 21 de la ville de Genève et la FRC, ainsi que de la notoriété de la campagne. Cette participation offre également une belle vitrine à nos commerces. A ce jour, trente-deux adresses de réparateurs situés sur notre territoire y ont été répertoriées.

##### Vente de véhicule d'occasion

Dans le cadre du remplacement de certains véhicules communaux, il a été décidé de tester une alternative transparente et équitable pour la vente de véhicules et équipements d'occasion, une fois la décision de procéder à leur remplacement prise.

Dès la fin de l'année passée, nous avons décidé d'utiliser le site [www.ricardo.ch](http://www.ricardo.ch) pour la mise en vente des véhicules, engins et matériel. Cette procédure en cours également au canton et en ville de Genève permet à chacun qui souhaite acquérir un véhicule d'enchérir directement sur le site. L'objectif principal de cette démarche est de pouvoir garantir une cession du matériel communal de manière transparente, efficace, ouverte à tous et à moindre frais.

Par ailleurs, en évitant de passer par un intermédiaire supplémentaire, cette procédure permet de contrer un marché de l'occasion sinistré aujourd'hui, qui sous-évalue systématiquement les biens.

Le prix de vente minimum est établi en fonction du prix de reprise estimé à partir d'une expertise effectuée par un prestataire externe. Ensuite, c'est l'enchère qui détermine le prix du marché, donc le prix de vente. Finalement, un contrat de vente spécifiant que l'objet est vendu en l'état et sans garantie est systématiquement établi par le service voirie, espaces verts et matériel et signé par l'acheteur, permettant la remise du véhicule contre paiement comptant.

Cette politique s'appliquera aux véhicules, engins et matériel communal remplissant les conditions suivantes : ils doivent répondre aux normes environnementales minimales en vigueur, ils doivent être réparables et les pièces détachées doivent a priori toujours être disponibles sur le marché.

Pour information, à la fin du mois de novembre, nous avons mis en vente sur [www.ricardo.ch](http://www.ricardo.ch) un véhicule Renault Kangoo acheté en 1999. Ce véhicule a été vendu à CHF 1'620.- alors que la reprise du concessionnaire était estimée à CHF 500.-.

#### Projet de contournement routier dit L1-L2

Vous avez peut-être appris par la presse l'éventualité d'un cofinancement par plusieurs communes, dont Carouge, de deux tronçons autoroutiers dits Carouge-Sud ou L1-L2. Ces deux tronçons remplacent actuellement dans les projets l'ancien projet dit de « voie Cottier ». Ils doivent permettre de relier la route de Saconnex d'Arve à la route d'Annecy, puis la route d'Annecy à la route Pierre-le-Grand, donnant un accès direct au carrefour de la Milice et à l'autoroute de contournement.

Cette fuite dans la presse, organisée ou non par le Conseil d'Etat et le département des transports, est d'autant plus malheureuse que les discussions sont encore en cours. Plusieurs de nos collègues d'autres communes ont réagi, sachant qu'aucun conseiller municipal, quelle que soit sa commune, n'aime apprendre par les médias l'existence d'un projet. Raison pour laquelle je me dois ce soir de vous donner quelques explications, même si rien n'est ficelé.

Pour rappel, ces projets prévus de longue date peuvent se réaliser de diverses manières – de routes en surface et à des routes enterrées, en passant par des voies semi-enterrées. La version la plus satisfaisante pour les communes concernées, c'est-à-dire Troinex et Plan-les-Ouates, étant la version partiellement ou totalement enterrée, en ce qu'elle permet de préserver des nuisances un secteur particulier de notre belle campagne genevoise.

Le canton souhaitant réduire ses dépenses, il refusait de financer la version enterrée ou semi-enterrée, au risque quasi-certain de susciter des oppositions et de bloquer le dossier, mais aussi de défigurer à terme ce secteur. Dès lors, la commune de Troinex a interpellé les communes voisines de Lancy, Bardonnex, Veyrier et Carouge afin d'obtenir leur soutien dans les négociations et éventuellement un apport financier pour favoriser la version la moins dommageable.

Après d'âpres négociations, les communes sont parvenues à un accord de principe avec le canton, en ce qu'elles prendraient en charge 10 millions des surcoûts et le canton le reste, soit quelques dizaines de millions. Dans ce cadre, la ville de Carouge pourrait – je dis

bien « pourrait » - participer à hauteur de 1,5 million, et ce bien sûr pour autant que votre Conseil vote le crédit lorsqu'il vous sera soumis.

Lors de notre dernière séance le 13 octobre 2016, il était prévu que M. Barthassat et ses services finalisent un accord en novembre avec les deux communes concernées sur le tracé et le type de couverture prévus, et tout particulièrement avec Plan-les-Ouates qui avait fait part de quelques réserves. Le conseiller d'Etat devait ensuite organiser une séance réunissant l'ensemble des conseils municipaux des six communes afin de vous présenter en détail les projets et leurs enjeux pour chacune des communes.

Pour Carouge, l'objectif de cette entrée en matière du Conseil administratif est, outre le soutien de la préservation de notre campagne, de faire avancer un projet qui pourrait potentiellement réduire le nombre de véhicules transitant par le rond-point.

N'ayant à ce jour reçu aucune information du canton quant à l'état des négociations avec Plan-les-Ouates, ni d'ailleurs sur l'organisation de la séance, je ne peux malheureusement pas vous donner à ce stade plus d'informations, si ce n'est vous rassurer sur le fait que, dès que nous aurons des éléments un peu plus précis, nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

#### Etude régionale sur le Grand Genève

Qu'on l'aime ou pas, le Grand Genève existe, a toujours existé et existera toujours. L'évocation de l'histoire si singulière de notre ville nous rappelle d'ailleurs en permanence l'importance d'élargir notre champ de réflexion au-delà de nos frontières si l'on entend comprendre et ainsi pouvoir agir concrètement sur notre environnement.

A ce jour, très peu d'études ont porté sur le territoire du Grand Genève, hormis peut-être les questions topologiques. C'est là tout le mérite de la brochure que nous vous distribuons ce soir. Reçue de l'Association des communes genevoises, de l'Association régionale de coopération du Genevois et de la Salévienne à votre attention, elle vous présente une première analyse des échanges économiques et flux financiers au sein de ce Grand Genève qui, malgré son omniprésence, reste un grand mystère pour nombre d'entre nous. Je vous en souhaite une très bonne lecture.

#### **Communications de Mme Hiltbold :**

##### Rapport suite au postulat de Mme Decnaeck (20.10.2016) : Ouverture des restaurants scolaires aux aînés pour favoriser les rencontres entre générations

Comme le prévoit la procédure de traitement des postulats, le Conseil administratif vous adresse son rapport suite à la motion déposée par Mme Solange Decnaeck le 20 octobre 2016, transformée en postulat et acceptée par le Conseil municipal le même jour, invitant le Conseil administratif à « étudier la possibilité d'ouvrir les restaurants scolaires aux Aînés de la Commune pour favoriser les rencontres entre les générations ».

Il en ressort que la demande contient des arguments sur 4 axes :

- La solitude de certains aînés
- Les difficultés financières de certains aînés
- Le manque d'opportunités favorisant les liens intergénérationnels
- Les bénéfices que les aînés retirent de leurs activités sociales et leur impact sur leur santé.

Le Conseil administratif partage les préoccupations et les constats de la motionnaire.

La solitude de certains aînés, plus largement la problématique de l'isolement des aînés, au cœur de la politique des aînés carougeoise, nous a conduits à mandater la Croix-Rouge genevoise pour mettre en place un bénévolat d'accompagnement. Des personnes bénévoles sont mises en contact avec des aînés isolés pour se rencontrer 1-2 heures chaque semaine afin de tisser des liens.

A travers les entretiens menés par les assistantes sociales du service des Affaires sociales, mais également à travers les permanences « impôts » et « caisse-maladie », des aînés sont informés sur leurs droits quant à l'obtention, selon leurs situations, de prestations complémentaires octroyées par le service des prestations complémentaires de l'Etat de Genève. Une aide pratique est apportée pour remplir les différents documents demandés. Notre service est donc très actif pour que des aînés ne doivent pas vivre sans des prestations auxquelles ils auraient droit.

Par ailleurs, le soutien apporté au club des aînés de Carouge vise à ce que ce dernier puisse offrir des activités et occasions de rencontres variées à de très nombreuses Carougeoises et Carougeois. A cet égard, tant l'augmentation du nombre de membres du club que les retours toujours positifs des aînés qui participent à la journée internationale du 1<sup>er</sup> octobre montrent combien il est indispensable que les aînés puissent avoir des activités sociales. Il est effectivement largement reconnu que ces activités ont un impact sur la santé physique et psychique des personnes concernées.

La question centrale est de savoir si les restaurants scolaires pourraient être un lieu adéquat pour favoriser des liens intergénérationnels. Considérant la responsabilité du GIAP dans l'organisation de l'encadrement des enfants dans les restaurants scolaires, nous avons sollicité l'avis de son Directeur, M. Diserens. Celui-ci nous a adressé un courrier en date du 23 novembre 2016 qui est à la disposition de votre Conseil.

Ses conclusions vont dans le sens de mettre en doute la qualité des rencontres entre les enfants et les aînés dans un tel contexte. A cela s'ajouteraient les ressources indispensables qu'il s'agirait de mettre en œuvre pour encadrer ces moments de repas.

En conclusion, si nous partageons l'exposé des motifs de la motionnaire, force est de constater que nous ne pouvons pas entrer en matière sur la demande.

Les restaurants scolaires de notre commune, qui accueillent un très grand nombre d'enfants avec une organisation temporelle minutée, n'offriraient pas l'occasion de rencontres de qualité.

Les contraintes de sécurité, d'encadrement (avec ce que cela supposerait de coûts spécifiques) l'emporteraient largement sur le bénéfice escompté pour les personnes concernées. Il y aurait aussi lieu de discuter de la disponibilité des enfants pour qui le temps de midi, qui inclut les déplacements et les nécessaires activités de loisirs après le repas, est très limité. Les solliciter pour porter une attention et participer à des échanges avec des aînés sur ce temps de « relâche » nous semble compliqué. Quant au plaisir que des aînés pourraient retirer d'une telle expérience, dans un tel contexte, nous nous permettons également d'en douter.

La problématique de l'isolement des aînés restant préoccupante, il nous paraît important de relever que diverses initiatives favorisant les échanges entre les aînés et les enfants ont été mises sur pied ces dernières années, dont la dernière en date provient de l'école des Pervenches.

Cette école est à la recherche d'aînés disponibles le jeudi matin, de 8h à 9h, pour écouter un enfant âgé entre 8 et 10 ans leur lire un texte à haute voix de début janvier à fin juin 2017. Ces moments de lecture se dérouleront dans la bibliothèque de l'école. Des informations plus précises sur la manière d'accéder au lieu du rendez-vous seront transmises par la suite aux personnes intéressées.

Nous relevons enfin que le club des aînés se préoccupe également de ces liens intergénérationnels. Lorsqu'il souhaite mettre en place des projets spécifiques, ceux-ci sont soutenus par la Commune. De manière générale, le Conseil administratif considère préférable que l'initiative vienne des entités concernées qui sont mieux à même de percevoir les contraintes des différents partenaires.

### **Communications de Mme Lammar :**

#### Tarifs de la piscine

Ma première communication concerne les tarifs de la piscine, qui ont fait s'agiter les réseaux sociaux avant Noël, ainsi que *Le Courrier*. Conformément aux propositions de rentrées supplémentaires validées par le vote du budget, les tarifs de la piscine ont été augmentés pour le 1<sup>er</sup> janvier.

Il faut également relever que nous avons été saisis dernièrement d'une motion du PLR demandant de favoriser les résidents et les associations carougeoises. Une analyse auprès des différentes piscines communales, soit Meyrin, Lancy, Thônex ou Versoix, a démontré que des tarifs communiens et hors commune étaient pratiqués. Il a donc été décidé de faire de même.

Ainsi, les nouveaux tarifs, qui demeurent toutefois très abordables même pour les non-Carougeoises, s'articulent de la manière suivante :

- Pour les Carougeoises, le tarif de l'abonnement pour 10 entrées adulte est resté à CHF 40.-, le tarif réduit à CHF 24.- et le tarif enfant (de 6 à 18 ans) à CHF 15.-.
- Pour les hors Carouge, le tarif de l'abonnement pour 10 entrées est passé à CHF 48.- respectivement CHF 32.- pour le tarif réduit et CHF 24.- pour le tarif enfant.
- Les tarifs des abonnements hiver ou été sont identiques que précédemment pour les Carougeoises, soit CHF 90.- pour les adultes, CHF 60.- pour le tarif réduit et CHF 20.- pour les enfants.
- Pour les hors Carouge, nous passons à CHF 110.- pour les adultes, CHF 80.- pour le tarif réduit et CHF 30.- pour les enfants.
- L'abonnement annuel est également resté identique pour les Carougeoises, à CHF 170.- pour les adultes, CHF 100.- pour le tarif réduit et CHF 30.- pour les enfants.
- Pour les hors Carouge, nous passons à CHF 210.- pour les adultes, CHF 150.- pour le tarif réduit et CHF 50.- pour les enfants.
- Enfin, il y a des abonnements famille été ou hiver dont les tarifs très favorables pour les premier, deuxième et troisième enfants sont restés identiques pour les Carougeoises et ont légèrement augmenté pour les abonnements hors Carouge.

A noter que cette différence s'applique pour les abonnements et les dix entrées pour lesquels il faut de toute façon s'adresser au guichet. Il est en effet facile de vérifier alors à ce guichet si les usagers sont carougeoises ou non. A noter que les abonnements pourront être pris également au guichet Carouge à votre service dès le début du mois de février. Pour les entrées individuelles, étant donné qu'elles peuvent être prises aux automates et qu'il est extrêmement compliqué, à ce titre-là, de vérifier si les gens sont carougeoises ou non, il a été



décidé de ne pas appliquer cette différence et une petite augmentation de CHF 1.- a été fixée pour tout le monde.

Ces nouveaux tarifs permettront un gain estimé à plusieurs dizaines de milliers de francs pour la commune.

#### Vernissage du musée : Mercredi prochain Nouvelle exposition d'Yvan Larsen

N'oubliez pas le vernissage du musée mercredi prochain pour la nouvelle exposition s'articulant autour du sculpteur Yvan Larsen. Si ce nom ne vous dit peut-être pas grand-chose, la Loutre du boulevard des Promenades, la Raie Manta de la petite place à la rue Jacques-Dalphin – qu'on appelle d'ailleurs communément la place de la Raie Manta – ou l'Oie des Charmettes devraient vous éclairer sur ce sculpteur talentueux que vous aurez l'occasion de découvrir ou de redécouvrir dans cette exposition qui se tiendra au musée de Carouge du 26 janvier au 2 avril.

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### Modification des statuts de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées

La désignation des deux membres supplémentaires au Conseil de cette fondation interviendra le mois prochain. Ils entreront en fonction seulement une fois les statuts formellement approuvés par le Grand Conseil.

##### Démission de M. Sandro Pistis du Conseil de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge et son remplacement par M. Yves Brugger

Le Conseil municipal et le Secrétariat général ont été informés en date du 18 janvier 2017 de la démission de M. Sandro Pistis du Conseil de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge. Le MCG propose son remplacement par M. Yves Brugger,

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du Bureau au Conseil municipal.

Le Président demande s'il y a des oppositions à cette nomination.

Il n'y a pas d'opposition. Par conséquent, M. Yves Brugger est désigné représentant du MCG au Conseil de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge.

##### Droits d'opposition aux décisions de l'ACG du 30 novembre 2016

Comme indiqué par le courrier du 8 décembre 2016, les décisions suivantes sont soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux :

- Subvention d'investissement de CHF 200'000.- à la construction de la nouvelle halle de curling à Chêne-Bougeries
- Subvention d'investissement de CHF 7'000'000.- pour la reconstruction du Théâtre de Carouge.

Pour ces décisions, voir l'onglet ACG de CMNet.

Le Président rappelle qu'il est possible de faire opposition à ces décisions par résolution du Conseil municipal.

## **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 064-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'005'000.- TTC, DESTINÉ À L'AVANT-PROJET DE L'ENSEMBLE DES AMÉNAGEMENTS DE SURFACE DES ESPACES PUBLICS DE L'ÎLOT DES MENUISIERS ET À LA RÉALISATION DE LA RUE DES HORLOGERS 1.**

Suite à l'annulation de la séance du Conseil municipal en décembre dernier et pour ne pas retarder le projet, celui-ci a été présenté en commission de l'Urbanisme avant sa prise en considération formelle et sa mise aux voix par le Conseil municipal ce jour.

La commission s'est réunie le 10 janvier 2017 et c'est le Président qui a établi le rapport, pour lequel il n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Pour la forme, le Président met aux voix la prise en considération du projet.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le Président passe la parole à M. Walder pour présenter la délibération.

M. Walder ne présentera pas toute la délibération puisqu'elle a déjà été traitée et discutée en commission. Il souhaite simplement rappeler que si c'est une délibération qui concerne un budget de plus de CHF 1'000'000.-, c'est en fin de compte seulement le quart qui sera payé par la ville de Carouge étant donné que le 75% sera prélevé sur la taxe d'équipement. Par ailleurs, il relève que s'il est particulier de venir avec un crédit à la fois d'étude et de réalisation pour un des trois tronçons de ce secteur, cela s'explique par le délai. En effet, la commune souhaite pouvoir inaugurer la crèche avec les équipements qui seront réalisés devant et ne pas devoir dépenser de l'argent pour des équipements provisoires. M. Walder rappelle à ce propos que le projet inclut plusieurs propriétaires et qu'il ne s'agit pas des parcelles de la ville de Carouge, hormis les voiries qui lui reviendront. Il faut donc coordonner le tout. Enfin, suite aux discussions en commission et aux très pertinentes interventions de plusieurs commissaires, M. Walder s'est engagé au nom du Conseil administratif, mais il peut le confirmer ici, à ce que le Conseil administratif ne dépose pas de projet et n'engage pas un franc pour les travaux de réalisation tant qu'il ne sera pas revenu devant le Conseil municipal, dans une commission que celui-ci choisira, que ce soit Urbanisme ou Toutes Commissions Réunies, pour lui présenter le projet envisagé et lui donner la possibilité de modifier tout ou partie du projet selon ses souhaits. C'est un engagement que M. Walder a pris en commission et qu'il réitère ici pour être entièrement clair et transparent.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barthassat rebondit sur les propos de M. Walder. Le groupe PDC est en effet interpellé par un élément, sur lequel il n'est pas d'accord. Cette délibération porte sur l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation pour CHF 1'005'000.-. Lors de la commission, le projet n'était pas prêt. M. Barthassat a entendu que M. Walder s'engage à revenir auprès d'une commission avec ce projet. Néanmoins, le groupe PDC propose un amendement pour séparer les deux crédits. Le Conseil municipal voterait le crédit d'étude ce soir, en discussion immédiate, et le crédit de réalisation viendrait plus tard, après être passé en commission.

M. Walder remarque que cet amendement est effectivement possible mais implique des délais supplémentaires, ce que le Conseil administratif voulait éviter. Ces délais sont liés au processus d'adoption par le Conseil municipal et au délai référendaire. Une autre option, si le Conseil municipal le souhaite, pourrait être de formuler un amendement qui reprenne ce que M. Walder a dit, c'est-à-dire que le Conseil administratif n'est pas autorisé à dépenser la partie réalisation tant que le Conseil municipal, dans telle ou telle commission, n'aura pas préavisé la suite. Cela permettrait d'éviter ces délais supplémentaires. Autrement, en tenant compte du temps nécessaire au processus d'adoption, du délai référendaire, plus du temps qu'il faudra au canton pour délivrer les autorisations, il ne sera pas possible de réaliser à temps les aménagements extérieurs.

M. Voignier mentionne que le PLR avait bien compris la démarche de M. Walder qui consistait à présenter au préalable le projet en commission, mais trouve intéressant, si l'amendement proposé par M. Barthassat ne devait pas passer, de voter au moins l'amendement proposé par M. Walder. Cela permet d'avoir une assurance que le projet sera présenté en commission. Il y aura peut-être de nombreuses corrections en commission, même si la marge est minime. En tout cas, cela permettra de savoir ce qui va être réalisé et de ne pas se retrouver avec un projet sur lequel les conseillers municipaux n'auraient peut-être pas pu exprimer leurs remarques et donc de commencer avec un peu de frustration ce projet, qui est quand même un gros projet. M. Voignier est d'avis qu'il faut commencer bien tout de suite et que les conseillers municipaux puissent vraiment savoir le potentiel de tout ce quartier qui va fortement se développer.

M. Meyer demande quel est le délai qui serait imparti si le Conseil municipal faisait cette séparation entre l'étude et la réalisation.

M. Walder répond que le temps « perdu » est de trois à six mois, du fait des délais de dépôt de la délibération, de renvoi en commission après présentation par le Conseil administratif, de délai référendaire. Cela rend impossible la fin des travaux pour l'ouverture de la crèche qui est prévue à l'été 2018. Il est bien sûr possible d'aménager provisoirement et de revenir plus tard avec un aménagement définitif. Mais le Conseil administratif pense qu'un amendement demandant au Conseil administratif de revenir dans telle ou telle commission avant toute réalisation devrait être une garantie suffisante.

Mme Buchs apporte un complément sur la mauvaise humeur du PDC à propos du timing. L'îlot des Menuisiers, le Conseil municipal en parle depuis un certain temps, il a voté sauf erreur un parking, il a voté un crédit pour l'ameublement de la crèche. Cela fait donc un certain temps que le Conseil administratif connaît le projet et il arrive à la dernière minute – comme déjà quelques fois – avec ce projet d'aménagement extérieur. Mme Buchs remercie certes son collègue et le conseiller administratif de proposer des solutions de compromis, mais le PDC espère que cette situation ne se représentera plus.

Une fois n'est pas coutume, M. Barthassat suivra M. Walder et retire son amendement au profit de celui proposé par M. Walder, c'est-à-dire que le Conseil administratif ne sera pas autorisé à dépenser un centime – pour reprendre les termes de M. Walder – sans revenir au préalable en commission avec le projet.

M. Walder avait dit un franc, mais un centime lui va aussi.

M. Mutzenberg signale que le PS soutient le nouvel amendement qui a été formulé et qui conserve l'esprit du premier. Il s'agit de s'assurer qu'il n'y ait pas d'engagement financier avant qu'une nouvelle commission ait pu voir le projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement :

*D'autoriser le Conseil administratif à lancer les études de l'avant-projet de l'ensemble des aménagements de surface des espaces publics de l'îlot des Menuisiers et de surseoir à toute dépense relative à la phase de réalisation de la Rue des Horlogers 1 jusqu'à la validation du projet d'exécution par la commission.*

**L'amendement est accepté par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

**La délibération ainsi amendée est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 065-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 9'952'000.- POUR LA RÉNOVATION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE DES FÊTES, SISE RUE ANCIENNE, 39**

Le Président mentionne que les deux délibérations 065 et 066 sont liées au niveau architectural mais sont présentées de manière séparée notamment en raison de la question du financement de l'une et de l'autre partie. Elles seront donc traitées conjointement.

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite au crédit de concours voté par le Conseil municipal en 2009 déjà, au crédit d'étude préliminaire voté en 2013 ainsi qu'au crédit d'étude voté en 2014.

A noter que, comme l'a dit le Président, les délibérations votées jusqu'à présent comprenaient le projet de la rénovation de la salle des fêtes et celui de la reconstruction du théâtre, et qu'aujourd'hui, ces deux projets sont soumis au Conseil municipal de manière séparée car le mode de financement est différent. La ville de Carouge a en effet à assumer entièrement la rénovation de la salle des fêtes, bâtiment communal par essence. Mais pour le théâtre, différents partenaires privés ou publics ont été sollicités – Mme Lammar aura l'occasion d'en dire plus lors de la présentation de la délibération suivante.

Cela étant, ces deux délibérations demeurent intimement liées. Il est en effet inenvisageable de faire de gros travaux dans un bâtiment tout en exploitant l'autre puisque les installations techniques sont communes entre le théâtre et la salle des fêtes, ce qui implique obligatoirement un chantier unique sur le site. On imagine mal en effet toucher aux installations techniques qui pourraient ne plus fonctionner pour l'autre bâtiment, ce qui signifierait que celui-ci ne pourrait pas être exploité. De même, les nuisances sur un des sites empêcheraient bien évidemment l'exploitation du second site.

S'agissant de la salle des fêtes, ce bâtiment de bientôt quarante-cinq ans nécessite de très gros travaux de rénovation : mise aux normes énergétiques, désamiantage, ventilation, chauffage, entre autres, sont à remplacer. Une étude préliminaire, dont les conseillers municipaux présents lors de la précédente législature se souviennent, avait estimé le coût de cette lourde rénovation à CHF 8'595'000.-. Aujourd'hui, après l'étude complète et 65% des soumissions rentrées, le coût est à CHF 9'760'000.-. Ce surcoût s'explique par le fait que l'étude a démontré qu'il fallait également améliorer les protections thermiques et acoustiques, augmenter les capacités de ventilation ; par ailleurs, une inondation récente a mis à jour la vétusté des installations sanitaires qui nécessitent en réalité un remplacement complet. L'étude a donc permis, par rapport à l'étude préliminaire, d'affiner les coûts et d'affiner les travaux nécessaires.

Il faut relever que la structure de la salle des fêtes ne sera pas fondamentalement modifiée. L'enveloppe reste identique. Il y aura toujours une fosse, mais un tout petit moins profonde afin d'éviter les chutes à répétition. Et la baie vitrée sera repoussée de manière à agrandir un peu le fond de la salle.

S'agissant encore de l'aspect financier, aux CHF 9'765'000.- s'ajoutent – et les conseillers municipaux l'auront vu dans le décide de cette délibération – CHF 200'000.- pour le fonds de décoration, prélevés sur cette délibération mais pas sur celle du théâtre au vu des montants. Mais il faudra déduire les montants déjà votés lors de l'étude, soit CHF 870'000.- pour la salle des fêtes, et également CHF 60'000.- de subventions qui ont été demandées auprès du programme « bâtiments » de la Confédération. Ainsi donc, c'est un montant de CHF 9'960'000.- qui est proposé ce soir au Conseil municipal pour la rénovation de la salle des fêtes. Le Président le dira tout à l'heure, le bureau propose de renvoyer cette délibération avec la suivante en commission, ce qui permettra aux conseillers municipaux d'avoir plus de détails et de traiter ces deux délibérations de manière liée, si le Conseil municipal valide ce choix que le Conseil administratif estime très judicieux.

Au nom du groupe PDC, M. Barthassat tient d'abord à remercier pour son excellent travail Mme Lammar qui a pris ce dossier à bras-le-corps et qui a fait quelque chose d'exemplaire. Cela fait huit ans qu'il siège au Conseil municipal et c'est la première fois qu'il va voter une délibération qui lui fait vraiment plaisir. Il croit que c'est pour voter ce genre de projets que les élus sont là. Ce projet est très important pour Carouge. La culture est rentable économiquement. Carouge a l'argent pour faire ce projet, auquel tout le monde a mis la main à la pâte – les privés, le canton, les communes et la ville de Carouge. C'est un moment historique que vit le Conseil municipal. M. Barthassat invite tous les conseillers municipaux à voter ce très beau projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération du projet.

**La prise en considération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Toutes Commissions Réunies. Plusieurs séances sont déjà convoquées au vu de l'ampleur du projet, le 24 janvier, le 2 février et en réserve le 9 février.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Morex souhaite poser une question à la conseillère administrative qui vient de présenter le projet. Le Conseil administratif a donc séparé en deux délibérations différentes la rénovation de la salle des fêtes et la rénovation du théâtre. Mais ces délibérations n'ont aucun lien l'une avec l'autre : quelqu'un qui voudrait déposer un référendum contre l'une ou contre l'autre pourrait le faire ?

Mme Lammar indique qu'il s'agit effectivement de deux délibérations séparées. Par conséquent, chaque délibération peut faire l'objet d'un référendum. Mais comme Mme Lammar l'a dit, ces deux délibérations sont liées au niveau des travaux parce qu'il est inenvisageable de commencer les travaux pour un des bâtiments tout en exploitant l'autre.

M. Morex remarque toutefois qu'en admettant qu'un référendum soit déposé contre l'une de ces délibérations et que ce référendum soit accepté, cela n'empêcherait pas de réaliser l'autre délibération.

Mme Lammar répond que cela empêcherait effectivement de réaliser l'autre délibération parce qu'il ne serait pas possible d'exploiter le bâtiment sur lequel porterait la délibération qui aurait fait l'objet du référendum puisque les installations techniques sont communes. Mais la commission aura l'occasion d'en discuter et de savoir concrètement quelles sont les installations techniques communes, etc. Mais encore une fois, il est difficile d'exploiter un bâtiment s'il n'y a plus de chauffage, par exemple, pendant que l'autre bâtiment est rénové.

M. Calame indique que les Verts se réjouissent bien sûr de ce projet et de l'issue, à cette étape, de la proposition de rénovation de la salle des fêtes, notamment en tenant compte des avancées qu'on pourra observer dans l'efficacité thermique de ce bâtiment. A ce niveau, il serait intéressant que les commissaires puissent connaître les effets de ces travaux, et notamment la baisse prévisible de charges qu'on peut imaginer sur ce bâtiment qui visiblement est un des gros consommateurs de la commune, ce qui permettrait ainsi de baisser la ligne 31 du budget les années à venir.

La remarque de M. Voignier ne porte pas sur le financement – la commission aura le temps d'en parler, elle aura le temps de parler de tous les aménagements, etc. Il propose de présenter à la commission ce qui est prévu pour répondre aux besoins de la population pour les fêtes et les différentes activités pendant les travaux. Sachant que cette salle est très utilisée, que beaucoup d'associations carougeoises y ont leurs habitudes, on ne peut pas dire tout à coup que, pendant deux ans, plus rien ne s'y fait. Il serait donc intéressant de présenter cela à la commission, afin que les conseillers municipaux puissent le transmettre aux associations et à la population. Il faut en effet une sorte de voie de secours ; les conseillers municipaux ne peuvent pas voter un projet sans en connaître l'impact sur les nombreuses sociétés carougeoises et la population.

M. Baertschi tient à saluer le travail considérable qui a été fourni par le Conseil administratif, en particulier par la conseillère administrative chargée de la culture. Il déplore cependant le fait que l'Etat a peu soutenu financièrement la commune, alors que les communes l'ont bien soutenue grâce aussi au travail du Conseil administratif.

**7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 066-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 53'994'500.- POUR LA RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE DE CAROUGE/ATELIER DE GENÈVE, SIS RUE JOSEPH-GIRARD, 13.**

Mme Lammar introduit le sujet. Il s'agit donc du deuxième volet du projet. Pour rappel, le théâtre de Carouge, fondé il y a bientôt soixante ans, trouve son emplacement actuel en 1972. Depuis sa création, il a su s'imposer comme une institution phare en matière de créations théâtrales. Il entretient et fait des grandes œuvres du répertoire qu'il revisite. Œdipe et Sganarelle, Ubu et Cyrano, Mère Courage et Antigone, Toinette et Don Quichotte et tant d'autres se sont cent fois retrouvés en ces lieux. Les spectateurs du canton et de la région y applaudissent depuis des décennies des productions qui s'exportent jusqu'en Russie ou jusqu'au Vietnam. Des coproductions permettent également de porter le nom de Carouge et du théâtre de Carouge dans le monde entier, à l'instar du dernier James Thierrée, créé à Carouge en coproduction au printemps dernier et qui est actuellement en France après être passé à Göteborg, Edimbourg, Namur, et avant de partir à Londres ou à Moscou. Le théâtre de Carouge a également permis de faire venir des comédiens de renom, comme Georges Wilson, Robert Hossein, Laurent Terzieff ou Michel Piccoli.

Le théâtre de Carouge, c'est aussi un formidable créateur d'emplois grâce aux productions. En effet, en créant des pièces de théâtre, on crée des décors, des costumes et l'on engage des comédiens locaux, des couturiers, des techniciens, des spécialistes qui créent des décors et tant d'autres collaboratrices et collaborateurs. Le théâtre de Carouge, c'est une

petite équipe de permanents (une vingtaine de personnes, ce qui limite d'ailleurs les frais de fonctionnement) mais c'est aussi plus d'une centaine d'emplois temporaires locaux pour les créations. Le théâtre de Carouge, c'est aussi et encore un moyen de faire venir des gens à Carouge qui ensuite consomment dans nos commerces et nos restaurants.

Mais pour tout cela, il faut que le théâtre de Carouge dispose de lieux adaptés. Et qui dit lieux adaptés pour la création, et c'est ce qui fait la force du théâtre de Carouge et son essence, dit obligatoirement une grande salle, une salle de répétition, une petite salle, des locaux pour créer des costumes, des décors, des locaux pour l'administration, des locaux pour stocker les costumes et les décors, notamment. Actuellement, le théâtre de Carouge se trouve dispersé sur plusieurs lieux, principalement le 39, rue Ancienne, que les conseillers municipaux connaissent tous, avec la grande salle et la billetterie, le 57, rue Ancienne, avec la petite salle Gérard Carrat, la salle de répétition et l'administration, des locaux à Vernier pour les décors et des locaux auparavant qui se situaient sous le collège de Staël pour les costumes et qui ont été rapatriés dans l'abri PC de la salle des fêtes.

Or, il se trouve que le bâtiment du 57, rue Ancienne est un bâtiment qui est loué par la commune à un privé pour le théâtre de Carouge et dont le bail est déjà arrivé à échéance. Une prolongation de bail a pu être obtenue, mais ce bâtiment n'est pas du tout adapté à un théâtre. Celles et ceux qui ont eu l'occasion de visiter ce bâtiment auront pu constater que les normes de sécurité ne sont vraiment pas « au top », c'est le moins qu'on puisse dire, et que les conditions de répétition laissent à désirer – certains conseillers municipaux avaient eu l'occasion, lors de l'ancienne législature, de faire des séances de commission dans cette salle de répétition. Le bail ne sera donc pas renouvelé et le théâtre de Carouge perdra ses locaux administratifs, sa salle de répétition et sa petite salle, ce qui signifie qu'il ne pourra plus faire travailler son équipe ni plus faire de création.

Par ailleurs concernant la grande salle, et cela ne se voit peut-être pas, mais ce théâtre est dans un état de vétusté important, même s'il n'a que quarante-cinq ans, ce qui implique que dans tous les cas de lourds et conséquents travaux de rénovation sont absolument indispensables. Eliminer la présence d'amiante dans le bâtiment et le mettre en conformité relève de l'urgence. Les normes de sécurité ne sont plus en vigueur et les problèmes énergétiques sont considérables. En outre, les installations tombent régulièrement en panne : monte-charge, ventilations, connexions informatiques, etc. Il faut d'ailleurs savoir que la climatisation a rendu l'âme à la fin de l'été et qu'un système de chauffage sur les deux existants a également sauté, ce qui pose un problème concret d'accueil des spectateurs aujourd'hui pour le théâtre de Carouge. Il y a aussi d'autres problèmes de conception, qui ne sont peut-être pas rédhibitoires en tant que tels puisque le théâtre a fonctionné depuis des décennies ainsi, mais qui posent souci au quotidien et qui démontrent que le théâtre n'a au départ pas du tout été créé avec et pour les utilisateurs. Ainsi, la salle François-Simon construite en amphithéâtre offre une visibilité réduite au public assis sur les côtés et force les comédiens à ne jouer qu'au centre de la scène afin d'être vus de tous. La surface de scénographie exploitable est donc de 52 m<sup>2</sup> au lieu de 220 m<sup>2</sup> selon l'emplacement des spectateurs. La pente de la salle est trop importante, ce qui ne permet pas une vue frontale du jeu des comédiens pour les spectateurs des rangs supérieurs et pose un sérieux problème d'accès à la salle aux personnes à mobilité réduite qui sont cantonnées aux places tout en haut. La dalle en béton du plafond ne peut supporter que 140 kg au m<sup>2</sup> contre les 450 kg au m<sup>2</sup> requis aujourd'hui, ce qui ne permet pas une utilisation optimale des perches. Le système d'exploitation des perches pour les décors et les projecteurs n'est plus adapté. Et il faut relever aussi que les loges du théâtre ont d'abord, dans la conception du théâtre, été oubliées puis construites dans la cage de scène et ne mesurent que 13,5 m contre les 21 m requis. Cela a des conséquences directes sur le choix des spectacles accueillis, empêchant de programmer bon nombre d'entre eux, et pose de sérieux problèmes de rappel de charge. Autre souci, le niveau de la scène par rapport au sol impose un monte-charge et

requiert deux équipes, l'une pour le camion et l'autre pour le plateau, ce qui engendre un allongement du temps de montage et de démontage, un surcoût et une prise de risque. La rampe d'accès à la scène est également inadaptée : l'accès au décor est problématique, la position du camion représente également un danger lors des déchargements. Il n'y a enfin pratiquement pas d'arrière-scène et pas de lieu de stockage à proximité de la scène alors que la loi impose de n'avoir sur le plateau que des éléments liés au spectacle et aux décors.

Toutes ces raisons ont conduit le Conseil municipal et le Conseil administratif à lancer un concours en deux tours, avec comme cahier des charges la possibilité de conserver l'enveloppe actuelle du théâtre de Carouge ou respectivement de la casser. Lors du premier tour, il faut s'en rappeler, sur les trente-cinq architectes participant au concours, seuls deux avaient choisi de garder l'enveloppe, dont celui qui avait construit le théâtre à l'époque – évidemment, il n'allait pas casser l'enveloppe qu'il avait construite. Le second avait enterré tous les ateliers et les lieux de travail au sous-sol, ce qui posait de grands problèmes au niveau de l'OCIRT en particulier. Au deuxième tour, il n'a pas réussi à intégrer tous les éléments et a finalement dû se résoudre à ne pas garder la structure. Cela démontre l'impossibilité de garder la structure et l'enveloppe si l'on veut continuer à faire du théâtre de Carouge un théâtre de création.

Le projet aujourd'hui présenté porte donc sur une reconstruction du théâtre de Carouge (et non pas une rénovation) qui permettra de rassembler tous les éléments du théâtre en un seul lieu. Il faut aussi relever – cela a toute son importance pour la commune de Carouge – que ce projet n'impliquera pas d'augmentation des coûts de fonctionnement vu que toutes les activités du théâtre sont regroupées en un seul lieu. On sait donc exactement ce que vont être les frais de fonctionnement dans le futur. Et peut-être pour répondre en partie à la question posée tout à l'heure par M. Calame, la reconstruction du théâtre et la rénovation de la salle des fêtes permettront des économies d'énergie importantes qui ont été estimées à 18%, ce qui correspondrait à une économie de 10% de la consommation des bâtiments de l'ensemble de la ville de Carouge, ce qui n'est pas négligeable.

Sur le plan financier, le montant de cette reconstruction a été évalué lors de l'étude préliminaire que le Conseil municipal a votée à CHF 54'000'000.-. Aujourd'hui, grâce à cette étude et aux efforts fournis par les architectes et par le théâtre de Carouge pour limiter les coûts, au terme de l'étude et avec 65% des soumissions rentrées, on est parfaitement dans la cible, avec même CHF 5'000.- de moins puisque le montant prévu dans cette délibération s'élève à CHF 53'995'000.-. Cet élément est très important car il vient confirmer que ce coût de CHF 54'000'000.- était un coût réaliste et sera vraiment le coût réel. Les mauvaises surprises sont extrêmement limitées puisque 65% des soumissions sont rentrées.

Concernant maintenant le financement de ce projet, le Conseil administratif a bien été conscient dès le départ que la ville de Carouge ne pouvait pas prendre en charge la totalité de ce montant, raison pour laquelle un plan financier a été établi dès la présentation au public du projet lauréat. Ce plan financier faisait état à la fois de fonds publics et de fonds privés en séparant les coûts immobiliers de construction, soit les murs, pris en charge par les entités publiques, des coûts mobiliers, soit tout ce qui est fauteuils, aménagement de l'intérieur, cuisine etc., financés eux par le privé et dont la recherche de fonds a été prise en charge par le conseil de fondation du théâtre de Carouge. Ce montage était le suivant :

- CHF 13'000'000.- du privé que la Fondation du théâtre de Carouge s'est engagée à trouver,
- CHF 21'000'000.- pour Carouge, ce qui correspondait à ce qu'aurait coûté une rénovation qui aurait de toute manière dû être prise en charge par la commune,
- CHF 5'000'000.- de l'Association des communes genevoises car le public du théâtre vient de tout le canton



- et CHF 15'000'000.- du canton qui correspondaient à ce que le canton avait investi, proportionnellement au montant global, lors de la construction du théâtre de Carouge.

Des courriers ont donc été adressés au Conseil d'Etat qui a d'abord annoncé vouloir limiter sa contribution à CHF 5'000'000.-, alors même qu'il avait prévu de verser CHF 45'000'000.- à la Nouvelle Comédie. Puis, après de nombreuses discussions et échanges, et plusieurs lobbyings de tous côtés, il a accepté de monter cette participation à CHF 10'000'000.-. Actuellement, un projet de loi a été déposé dans ce sens le 21 décembre dernier devant le Grand Conseil (les conseillers municipaux trouveront en pièce 8 de l'annexe le point presse du Conseil d'Etat qui démontre que ce projet de loi est du concret et qu'il a été déposé devant le Grand Conseil). Afin de combler le manque de CHF 5'000'000.- par rapport aux CHF 15'000'000.- prévus au départ de la part du canton, il a été décidé de demander CHF 2'000'000.- de plus que ce qui avait été prévu auprès de l'Association des communes genevoises. Mme Lammar a le plaisir d'annoncer au Conseil municipal que l'Association des communes genevoises a voté lors de son assemblée générale le 30 novembre 2016 un montant de CHF 7'000'000.-, et cela à l'unanimité de toutes les communes. Les conseillers municipaux trouveront le PV non encore approuvé, puisqu'il n'y a pas encore eu d'assemblée générale depuis, de cette assemblée générale en annexe 7 de la délibération.

Sur les démarches auprès des privés, la fondation du théâtre et la commune ont travaillé en bonne collaboration. La fondation a fait un travail extraordinaire et a pu trouver déjà près de CHF 11'500'000.-. Des demandes sont actuellement en cours pour combler le solde des CHF 13'000'000.- et également pour combler éventuellement les CHF 3'000'000.- manquant sur la part publique. Si ces démarches pour les CHF 3'000'000.- ne devaient pas aboutir, la participation de la commune s'élèverait au maximum à CHF 24'000'000.-. Mais le Conseil administratif a bon espoir de trouver ces sommes. Les démarches ont également été entreprises pour obtenir des subventions fédérales et cantonales en relation avec l'énergie, comme le Fonds des collectivités ou Swissgrid, pour un montant de CHF 416'000.- qui sera déduit du montant des investissements après achèvement des travaux. Il faut également souligner que sur le montant communal, près de CHF 6'000'000.- ont déjà été dépensés avec les études votées par le Conseil municipal. Ces montants sont compris dans les CHF 54'000'000.-.

Mme Lammar souhaite encore relever, comme elle l'a expliqué pour la délibération de la salle des fêtes, que ces délibérations sont intimement liées. Elles sont séparées aujourd'hui car le financement de ces deux délibérations est différent mais il n'est pas envisageable ni de scinder les travaux ni d'exploiter un seul bâtiment si les travaux sont effectués dans le second, au vu des nuisances et étant donné que les installations techniques sont liées.

Un mot encore sur l'importance de commencer les travaux rapidement. Comme Mme Lammar l'a dit, sur le théâtre, la climatisation a rendu l'âme à la fin de l'été et un système de chauffage sur les deux existants a sauté. On ne sait dès lors pas combien de temps le système restant tiendra le coup. Il serait absurde et irraisonnable d'investir aujourd'hui dans des réparations d'une certaine conséquence sachant que de très lourds travaux doivent de toute manière être entrepris sur l'ensemble du bâtiment. Par ailleurs, avec les soumissions rentrées, il faut savoir que les prix ont été bloqués, ce qui a valu du reste à la commune un courrier de la Fédération des entreprises qui n'était pas très contente que la ville de Carouge ait bloqué les prix aussi longtemps à l'avance. Mais comme il s'agit d'argent public, le Conseil administratif se doit de bloquer ces prix pour être sûr des dépenses effectives. Cela dit, ces appels d'offres qui ont permis de bloquer ces prix ont été faits pour autant que les travaux débutent à la fin de l'été, comme le planning le prévoit. Si cela ne devait pas être le cas, les prix ne seraient plus garantis et un surcoût, qui pourrait être évalué au pire à CHF 2'600'000.-, est un risque.

Enfin, il paraît capital de souligner qu'aujourd'hui, l'option de la rénovation du théâtre coûterait bien plus cher à la commune que la reconstruction envisagée. En effet, les études déjà menées l'ont été pour une reconstruction et non pour une rénovation. Dès lors, plus de CHF 6'000'000.- ont déjà été votés et dépensés. Ils seraient donc, si la commune devait ne pas partir sur une reconstruction, jetés par la fenêtre. Il faudrait ensuite mener une nouvelle étude pour la rénovation qui, si l'on applique l'estimation de 10% du coût de construction, s'élèverait à plus de CHF 2'000'000.-. Et sur les coûts de construction justement, quand on voit le montant de la salle des fêtes qui s'élève à près de CHF 10'000'000.-, force est de constater que le montant initialement estimé à CHF 21'000'000.- pour une rénovation est vraiment un montant très optimiste et qu'il y a fort à parier que ce montant ne soit en réalité plus élevé. Enfin, cette rénovation de CHF 21'000'000.- ne répond non seulement pas à tous les problèmes structurels du bâtiment évoqués précédemment, seuls les problèmes de sécurité et de cage de scène seraient résolus, mais surtout cette rénovation à CHF 21'000'000.- ne comprend ni salle de répétition, ni deuxième petite salle, ni locaux administratifs pour accueillir les collaboratrices et collaborateurs du théâtre. Du coup, il faudrait soit louer des surfaces pour que le théâtre de Carouge puisse continuer à faire de la création (à savoir où et comment, c'est une autre question), soit alors condamner le théâtre de Carouge à ne plus faire de la création et à ne faire que de l'accueil, ce qui signifie très clairement la mort du théâtre que l'on connaît et qui fait rayonner la commune de Carouge depuis des décennies. En tout état de cause, s'il fallait partir sur une rénovation, avec tous les problèmes que Mme Lammar vient d'évoquer, on serait au bas mot à bien plus de CHF 30'000'000.- pour la commune, donc bien plus que les CHF 21'000'000.- ou CHF 24'000'000.- au maximum prévus avec une reconstruction.

Par conséquent, Mme Lammar ne peut qu'enjoindre le Conseil municipal à prendre en considération, renvoyer en commission et voter ce beau projet indispensable non seulement à la pérennité du théâtre de Carouge mais également à l'avenir de Carouge.

Le Président met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 4 abstentions.**

Le bureau propose le renvoi en en commission Toutes Commissions Réunies.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster remercie la conseillère administrative pour son brillant exposé qui a rappelé tous les éléments, y compris – probablement involontairement – des arguments que le PLR avait avancés lors du vote du crédit d'étude. Le PLR avait déclaré qu'il votait les CHF 6'000'000.- mais il avait attiré l'attention du Conseil municipal sur ce qu'a dit Mme la Conseillère administrative, c'est-à-dire que c'était peut-être CHF 6'000'000.- que la commune jetait à la poubelle. En l'occurrence, on voit que, pour l'instant, les études ont mené aux promesses de prix qui avaient été faites. Le PLR avait également demandé au Conseil administratif en place de s'engager sur les CHF 21'000'000.- : une majorité du PLR avait soutenu ces CHF 21'000'000.- en demandant au Conseil administratif qu'il s'agisse bien finalement de CHF 21'000'000.-. Or, M. Gerster apprend ce soir que le montant pourrait s'élever à CHF 30'000'000.- en cas de rénovation. Par ailleurs, il est aussi indiqué dans cette délibération un montant de CHF 24'000'000.-, soit déjà un écart de CHF 3'000'000.-. En outre, les CHF 7'000'000.- de l'Association des communes genevoises ont peut-être été votés à l'unanimité des membres présents à l'assemblée générale, mais M. Gerster a malheureusement entendu que certains conseillers municipaux dans certaines communes s'opposeraient peut-être à ces CHF 7'000'000.-. Concernant ensuite les CHF 10'000'000.-, un projet de loi a effectivement été déposé. Mais ceux qui fréquentent le Grand Conseil savent qu'un projet de loi déposé ne veut pas dire un projet de loi voté. M. Gerster espère qu'il sera

voté et que les choses iront pour le mieux. Enfin, le PLR félicite la fondation du théâtre de Carouge d'avoir obtenu ces CHF 13'000'000.-.

M. Gerster en vient à sa recommandation. Il demande au Conseil administratif de prendre un moment en Toutes Commissions Réunies pour démontrer les efforts qui ont été fournis pour rechercher de l'argent. En effet, les conseillers municipaux les plus négatifs et réducteurs pourraient dire qu'en fait, seulement deux courriers ont été envoyés, l'un à l'Association des communes genevoises et l'autre au Conseil d'Etat en attendant que l'argent tombe. Quand on sait tout le travail qui a été fait par la fondation du théâtre de Carouge et le directeur du théâtre, M. Liermier, quand on voit toute l'énergie que ce dernier met à vendre tout ce qu'il entreprend, M. Gerster aimerait bien pouvoir lui aussi vendre les démarches qu'a faites le Conseil administratif pour défendre ce projet. Il est quasiment certain qu'une majorité du Conseil municipal votera ce projet, mais il pense que la Toutes Commissions Réunies doit surtout servir à désamorcer un éventuel référendum, ou donner des réponses afin qu'on ne perde pas le temps du référendum – mais M. Gerster n'est pas sûr que ce vœu pieux se réalisera.

Dans le même esprit, M. Mutzenberg propose que la TCR rencontre le comité de soutien du théâtre de Carouge pour voir dans quelle mesure celui-ci peut aussi apporter sa pierre à l'édifice et comment les diverses personnalités en son sein peuvent jouer un rôle.

M. Maulini relève que le groupe des Verts est évidemment favorable au crédit de construction pour la reconstruction du théâtre de Carouge et se réjouit d'aborder ces questions en Toutes Commissions Réunies. Avant de renvoyer ce projet en commission, la recommandation des Verts est la suivante. Il s'agit de faire l'effort nécessaire pour accompagner la transition. C'est une phase délicate et fragile. Le passage du théâtre de Carouge historique de la Cure au nouveau théâtre par l'équipe de Philippe Mentha dans les années 1970 fut un échec puisque ce dernier, directeur nommé, avait quitté Carouge pour partir à Lausanne. Quand Georges Wod a repris ce théâtre de Carouge, il restait 272 abonnés. Le public s'était envolé vers d'autres cieux. Mais à Carouge, aujourd'hui, on a désormais une histoire. Un théâtre qui fait partie de la cité. Le théâtre de Carouge est connu au-delà des frontières – cela a été dit. Dans la saison 2015-2016, 141 représentations à Carouge, 269 représentations en tournée. Au plan financier, plus de 40% d'autofinancement, ce qui est unique en Suisse romande. Cela impacte directement le commerce, la restauration, l'artisanat, le savoir-faire des entreprises carougeoises. Au théâtre de Carouge, on a un projet. Le groupe Pont12 qui a fait ses preuves ; toute la conduite du projet a été effectuée en collaboration avec l'équipe du théâtre pour ne pas renouveler ce qui avait conduit à l'échec du théâtre existant. Au théâtre de Carouge, on a un public : 4'000 abonnés, 90% de taux de fréquentation, 41'000 billets vendus lors de la dernière saison. On a un directeur dont le charisme est manifeste, un conseil de fondation qui est très actif, un directeur et son équipe administrative et technique, un directeur qui n'a pas postulé à la direction de la Comédie, ce qu'il faut souligner, ce qui est là aussi un gage pour l'avenir de Carouge. Oui, M. Maulini suggère au Conseil administratif et à l'administration carougeoise de tout mettre en œuvre pour accompagner la transition du mieux possible, d'informer les conseillers municipaux le plus possible pour que chacune et chacun, à sa place ici de conseiller municipal, puisse jouer son rôle d'acteur actif et puisse dire un jour : « J'étais membre du Conseil municipal quand cela s'est passé ».

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **8. MOTIONS**

#### **1. Motion 017-2017 P : Journal « Vivre Carouge » : pour une information communale plus régulière**

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu que le journal municipal « Vivre Carouge » permet une communication directe avec les habitants de la commune ;*

*Vu sa parution cinq fois par année qui est insuffisante ;*

*Vu que les délais de remise des textes, avant publication, sont trop longs ;*

*Vu que la publication des textes, en particulier ceux des partis politiques, doivent rester d'actualité ;*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

***Invite le Conseil administratif***

*A publier « Vivre Carouge » six fois par année ;*

*A réduire les délais de remise des textes avant publication.*

*Pour le MCG  
Sandro Pistis  
Scheidegger Nicolas  
Besse Muriel*

M. Monney indique que le parti socialiste considère que cette proposition de motion aurait pu être faite et discutée lors des nombreuses séances consacrées au budget 2017 en novembre dernier. Sur le fond, il faut rappeler que ce journal paraît déjà cinq fois par année. A l'époque, le Conseil administratif avait décidé, pour des raisons d'économies, de passer de six à cinq parutions par an ce qui est, de l'avis du parti socialiste, actuellement largement suffisant pour pouvoir communiquer directement avec les habitants. Et surtout, le parti socialiste trouve inutile de dépenser environ CHF 40'000.- de plus au budget pour simplement permettre aux partis d'avoir un peu plus de temps pour rédiger leurs articles et rester d'actualité. Il est prêt cependant à en rediscuter lors des discussions qui auront lieu sur le budget 2018. Pour toutes ces raisons, le parti socialiste n'entrera pas en matière sur la prise en considération de cette motion.

Mme Marti signale que, contrairement aux socialistes, les Verts entrèrent en matière, ne serait-ce que pour la deuxième invite. En revanche, ils proposeront de transformer cette motion en postulat, de manière à ce qu'elle soit moins contraignante par rapport à la première invite.

M. Pistis aurait voulu présenter ce projet de motion avant les interventions de ses préopinants, ce qui leur aurait peut-être permis de changer d'avis. A l'époque, le journal *Vivre Carouge* faisait l'objet d'une parution six fois par année. Le Conseil municipal a ensuite eu la volonté de passer de six à cinq parutions par année, ce qui a eu pour effet un certain décalage par rapport à l'actualité du Conseil municipal, mais également par rapport à l'actualité politique que Carouge mène. C'est dans ce contexte que cette motion a été déposée, pour pouvoir avoir une certaine régularité, comme cela se pratique dans d'autres

communes, par exemple Vernier qui fait une parution une fois par mois, de mémoire, ou encore Plan-les-Ouates dont le journal paraît assez souvent. Il manque un élément important dans cette motion : le groupe MCG aurait également voulu que certains annonceurs puissent mettre des annonces publicitaires dans le *Vivre Carouge*, comme cela se fait dans les autres communes que M. Pistis vient de citer. Cela pourra donner une certaine visibilité aux PME carougeoises, qui sont à première vue assez en difficulté. Cela pourra également permettre d'apporter des fonds pour diminuer le coût de production du journal *Vivre Carouge*. Actuellement, c'est un journal 100% politique puisqu'il n'y a aucune annonce de PME locales. Si cette motion, éventuellement transformée en postulat, trouve une majorité au sein du Conseil municipal, M. Pistis propose de compléter l'invite au Conseil administratif pour que ce dernier étudie également la possibilité de donner aux entreprises locales la possibilité de mettre des publicités dans le journal *Vivre Carouge*. Quant au délai de remise des textes avant publication, M. Pistis tient d'abord à remercier chaleureusement l'administration pour son travail. L'administration a toujours une certaine souplesse et grâce à elle tous les partis politiques ont pu, de manière systématique, faire paraître leurs communications dans ce journal. Mais quand le journal paraît cinq fois par année, il y a un décalage réel entre les sujets qui sont étudiés au Conseil municipal et la communication que chaque parti politique veut apporter aux citoyens. Un tel décalage ne rend service à personne. C'est pour toutes ces raisons que cette motion a été déposée. M. Pistis invite le Conseil municipal à soutenir en tout cas le principe de la motion, laquelle peut être transformée en postulat si le Conseil municipal le souhaite, le but étant de trouver une solution et de faire au minimum une publication chaque deux mois.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération du projet.

**La prise en considération est acceptée par 22 oui, 9 non et 1 abstention.**

Le Président se propose de faire voter la transformation de la motion en postulat.

M. Voignier rappelle que le postulat est renvoyé directement au Conseil administratif, ce qui signifie que le Conseil municipal ne pourra plus discuter de ce texte. Le groupe PLR voulait proposer un renvoi en commission de la Culture. Cette motion amène à se poser de nombreuses questions, par exemple la question de la qualité du papier ou la possibilité de réduire des coûts pour éventuellement faire d'autres choses. Il serait donc dommage que ce texte aille directement au Conseil administratif.

Le Président mettra aux voix le principe de transformer la motion en postulat. Une fois que c'est acquis, le bureau proposera la discussion immédiate. A ce moment-là, le groupe PLR pourra proposer le renvoi en commission. Il semble en effet au Président que le règlement prévoit la possibilité de renvoyer un postulat en commission.

Mme Molinari se demande si le fait de faire un postulat qui est moins contraignant, dans le sens où il ne faut pas que le Conseil administratif revienne obligatoirement dans les six mois, implique automatiquement qu'il n'est pas possible de convoquer une commission qui puisse faire part de ses réflexions au Conseil administratif. Il lui semble que ce n'est pas incompatible.

M. Pistis souligne que, qu'il s'agisse d'une motion ou d'un postulat, le but est d'avoir une réflexion autour de ce texte et de trouver une solution. Peut-être serait-il possible de renvoyer ce texte en commission sous forme de motion puis, cas échéant, de transformer en postulat les éventuelles modifications issues de la réflexion en commission. C'est ce qu'il propose. En tout cas, il faut une réflexion autour de cette motion et un choix ensuite du Conseil municipal. M. Pistis propose donc de ne pas voter la transformation en postulat, de

renvoyer la motion en commission Culture pour en étudier la faisabilité, les coûts et une participation de celles et ceux qui veulent mettre une annonce dans ce journal. Puis, la motion reviendra au Conseil municipal et celui-ci pourra, cas échéant, voter en postulat le texte modifié pour éviter que ce ne soit trop contraignant.

Le Président remarque qu'effectivement, par principe, un postulat est directement renvoyé au Conseil administratif et celui-ci présente un rapport. Il invite donc ceux qui veulent un renvoi en commission à s'opposer à la transformation en postulat, et ceux qui veulent un rapport du Conseil administratif à voter la transformation en postulat.

**La transformation de la motion en postulat est refusée à la majorité.**

Après les explications données par M. Pistis, M. Gerster est encore plus convaincu du bien-fondé de cette motion. Le Conseil administratif ne doit pas non plus venir dans les deux semaines présenter un projet, il a le temps de la réflexion. Comme rappelé plus tôt, il y a un garde-fou de six mois, sauf erreur, pour revenir avec des éléments – ce qui pourra convaincre M. Monney puisque le temps des discussions sur le prochain budget sera alors venu. M. Gerster ne pense pas qu'il y ait une pression pour que le Conseil administratif revienne déjà dans trois semaines avec un projet.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Pistis propose le renvoi en commission Culture.

**Le renvoi en commission Culture est accepté par 27 oui, 0 non et 5 abstentions.**

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Comme indiqué précédemment, M. Pistis relève qu'il sera judicieux de voir s'il est possible d'offrir à celles et ceux qui le désireraient la possibilité de mettre des annonces dans le *Vivre Carouge*, de préférence exclusivement aux entreprises carougeoises (il y en a passablement), à des prix raisonnables bien sûr.

Mme Marti signale que les Verts aimeraient des explications quant au pourquoi de ce délai si long pour présenter les articles.

M. Baertschi remarque qu'il est bon d'avoir une discussion sur ce média, mais à l'heure où les médias explosent, comme chacun le sait, il serait intéressant de mener une réflexion plus élargie. Les procès-verbaux du Conseil municipal sont publiés sur Internet, ils peuvent être consultés par les citoyens. Il y a un problème de saturation aussi. Cette revue sur papier touche peu notamment les jeunes. Plutôt que de réfléchir uniquement à la petite salade des partis et à sortir ce journal tous les deux mois ou tous les mois, M. Baertschi souhaite que soit menée une réflexion plus large sur la manière d'accrocher la population et, dans un esprit de démocratie, de permettre un accès à ces informations.

Mme Molinari rappelle qu'il y a quelques années, une étude avait été faite qui montrait qui lisait le journal, le taux de satisfaction et quels éléments touchaient le plus la population. Il serait intéressant d'avoir un petit retour sur cette étude pour qu'elle contribue aux réflexions de la commission.

Dns le même esprit que l'intervention de M : Baertschi, M. Gerster observe que souvent, on entend le reproche que même si le procès-verbal est sur Internet, il n'est pas si simple d'accès. Il propose de réfléchir aussi à la manière de rendre cette information plus facile d'accès.

## **2. Motion 018-2017 P : Pour un lien plus efficace entre l'administration et les associations ainsi que les commerçants carougeois.**

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu les nouvelles compétences données aux communes concernant la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD),  
Vu que la commune doit gérer les autorisations pour l'exploitation d'événements de divertissement public, des buvettes de ces fêtes et autres manifestations, mais également les autorisations pour les terrasses,  
Vu la nécessité de répondre efficacement aux besoins des associations et des commerçants de notre commune,  
Vu la nécessité d'assurer de manière optimale ces nouvelles obligations légales pour avoir une vie sociale de qualité à Carouge,  
Vu que notre commune est appréciée pour ses nombreux événements annuels et sa vie associative,*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

*Invite le Conseil administratif*

*A prendre les mesures nécessaires pour répondre aux demandes liées à la LRDBHD,  
A revenir devant le CM pour présenter le dispositif envisagé.*

*Pour le MCG  
Sandro Pistis  
Scheidegger Nicolas  
Besse Muriel*

M. Pistis ne refera pas tout le débat sur la problématique de la LRDBHD qui a eu lieu durant les discussions sur le budget. Le Conseil municipal a encore eu l'occasion d'entendre, lors de la présentation des délibérations sur le théâtre de Carouge et la salle des fêtes, que diverses manifestations se déroulent dans ces lieux. Mais dans d'autres lieux aussi, il y a des manifestations. Carouge est en effet connue pour les manifestations qui se tiennent sur son territoire. Pour donner suite à cette fameuse LRDBHD qui a été votée en 2015, de mémoire, et pouvoir offrir des prestations de qualité à celles et ceux qui désirent tenir des stands dans les manifestations, il est important aujourd'hui de donner les moyens nécessaires à la commune de Carouge pour pouvoir répondre de manière rapide et efficace aux diverses associations et personnes qui sollicitent l'administration dans le cadre de demandes d'autorisation. M. Pistis rappelle qu'auparavant, les autorisations étaient délivrées uniquement par le canton et que cette tâche a été déléguée aux communes. Cette motion, qui est assez légère, demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux demandes liées à la LRDBHD. M. Pistis souligne encore que la LRDBHD est une loi qui a été votée par le Grand Conseil, qui n'a pas fait l'objet d'un référendum et qui a donc été adoptée. Il est du devoir des communes de donner suite aux impacts qu'elles

subissent avec ces nouvelles modifications législatives. C'est pour cela que M. Pistis demandera aux conseillers municipaux de soutenir ce texte.

Mme Buchs annonce que le groupe PDC n'entrera pas en matière sur cette motion. Le Conseil administratif et le Conseil municipal ont fait le travail de manière assez extensive au moment du budget puisque le Conseil administratif a présenté sa position en demandant un poste de travail à 100%, que lors des débats en commission puis en plénière le secrétaire général et le Conseil administratif ont présenté les tenants et aboutissants liés à cette nouvelle loi et aux besoins de l'administration, et qu'ensuite le Conseil municipal a décidé à la majorité de voter 50% du budget qui était demandé par le Conseil administratif pour un poste lié à la LRDBHD. Mme Buchs pense donc que cette motion vient trop tôt puisque l'analyse a été faite par le Conseil administratif et qu'ensuite une décision a été prise par le Conseil municipal. C'est au moment des comptes et du prochain budget que le Conseil municipal pourra voir si les décisions qui ont été prises ont eu un impact positif ou négatif sur le fonctionnement de la commune.

M. Voignier signale que le groupe PLR n'entrera pas en matière sur cette motion. Le groupe PLR n'a pas pour habitude de ne pas prendre en considération une motion, au vu du travail que les motions permettent de faire. Mais ici, comme l'a dit Mme Buchs, un travail a été fait sur cette loi, le Conseil administratif a présenté ce travail au Conseil municipal, lequel a voté 50% du budget demandé afin de donner de la marge à la commune pour réagir face à ces contraintes. La majorité du Conseil municipal qui a voté ce budget pour 2017 avait la volonté de voir comment évoluera cette loi et si, l'année prochaine, il faudra plus de forces à la commune. Dès lors, cette motion n'a pas lieu d'être maintenant. Il faut attendre ce rapport qui a été demandé lors du vote du budget. Par conséquent, le groupe PLR ne prendra pas en considération cette motion.

M. Meyer indique que le groupe socialiste est en faveur de la prise en considération de cette motion, mais à condition que la motion soit transformée en postulat, et ceci exactement pour les raisons que M. Voignier a indiquées. Le Conseil municipal a effectivement eu une discussion à ce sujet pour le budget 2017. Une majorité a estimé qu'un poste à 50% était suffisant pour couvrir les demandes d'autorisation. Mais cette décision a été prise sans prendre en considération la charge effective que ce transfert de compétence implique. Cette motion transformée en postulat pourrait justement donner l'occasion au Conseil administratif de faire une analyse de la charge de travail sur la base de ce qui se passe cette année et sur la base de ce qui s'est passé l'année passée, puis de soumettre au Conseil municipal cette analyse de la charge de travail qui permettrait au Conseil municipal d'intégrer ou non une augmentation du poste de travail par exemple à 100% dans le prochain budget. Le groupe socialiste considère que ce serait une bonne préparation en vue de la décision à prendre pour le budget 2018.

M. Monney trouve incohérent de la part du MCG de présenter cette motion. Il rappelle que, lors du vote du budget, le MCG avait d'abord signé un amendement conjoint du PLR et du PDC pour diminuer le poste à 50%, avant d'expliquer en séance du Conseil municipal qu'il avait finalement changé d'avis parce qu'il s'était entretenu avec le Conseil administratif deux mois plus tôt. Aujourd'hui, le MCG revient en proposant une amélioration. Il y a de l'incohérence de la part du MCG tant dans le texte que dans l'explication donnée. Par conséquent, M. Monney, pour ce qui le concerne, s'abstiendra lors du vote.

M. Baertschi constate qu'en la matière, la commune est tout simplement en train de payer le transfert de cette charge qui jusqu'à présent été assumée par le canton. On dit au Conseil administratif de monter au Mont-Blanc en espadrilles, de réaliser l'impossible. On va se retrouver à la fin de l'année avec un emplâtre sur une jambe de bois, il y aura des dépassements budgétaires, ou alors le Conseil administratif ne fera pas son travail. Le



député Pistis sait de quoi il parle puisqu'il siège aussi au Grand Conseil. M. Baertschi soutiendra la proposition de transformer cette motion en postulat, dans l'esprit de voir ce que la commune devra faire pour la prochaine période budgétaire. De toute façon il faudra réfléchir à cette affaire.

M. Pistis invite d'abord le Président à transmettre à M. Monney que ce dernier ne doit pas faire de combat personnel contre le MCG. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Ensuite, il espère que lorsque des demandes d'autorisation en provenance du PLR ou du PDC arriveront, elles seront bien mises en queue de liste, de manière à privilégier les associations carougeoises qui désirent pouvoir exprimer leurs buts.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 16 oui, 15 non et 2 abstentions (le Président tranche).**

**La transformation de la motion en postulat est acceptée par 16 oui, 14 non et 2 abstentions.**

Le Président se propose de faire voter le renvoi au Conseil administratif, le principe de la transformation de la motion en postulat étant maintenant acquis.

#### *Protestations*

Puisqu'on dit au Président qu'un postulat est renvoyé automatiquement au Conseil municipal, le Président ne mettra finalement pas aux voix le renvoi de ce postulat au Conseil administratif.

#### **9. POSTULATS**

Il n'y en a pas

#### **10. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas

#### **11. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

#### **12. QUESTIONS**

#### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

##### Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Molinari concernant l'usine Hess

Conscients des impacts potentiels de ce chantier sur la circulation des piétons, nos services ont vérifié en amont qu'aucune autre disposition dans l'enceinte du chantier n'était possible.

Compte tenu de l'emprise des travaux d'excavation qui ont débuté en janvier 2017, il n'est malheureusement pas possible de permettre un cheminement entre le Clos de la Fonderie jusqu'à la station-service et ce, pendant toute la durée du chantier.

Par ailleurs, un passage à travers le parking de la COOP pour rejoindre le chemin du Clos de la Fonderie n'est pas possible en raison du dénivelé entre les deux parcelles et du fait que cela nécessiterait la suppression d'une place de parking, ce qui à ce stade n'est pas accueilli favorablement par la COOP.

Comme vous l'aurez constaté, le trottoir a été momentanément interrompu pendant la phase de démolition (octobre à décembre 2016) et restitué à la circulation normale, et ce depuis juste avant les fêtes de fin d'année.

Dans tous les cas, soyez assurée qu'à terme, dans le cadre du PLQ, voire si possible dès la fin du chantier, les solutions pour traverser l'îlot seront au cœur de nos préoccupations.

#### Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Molinari concernant les feux de signalisation pour la traversée piétonne EVE Val d'Arve

Pour rappel, suite aux travaux de sécurisation du tunnel du Val d'Arve, des modifications de la programmation du carrefour avaient été validées. Malheureusement une erreur de la DGT avait fait que le système de coordination des feux piétons visant à améliorer le passage des piétons hors des heures de pointe et qui était en place depuis août 2007 a tout simplement été oublié.

Nous avons dès lors immédiatement demandé que cette situation soit rétablie et cette erreur a été finalement corrigée. Ainsi la synchronisation piétonne des traversées fonctionne de 8h50 à 11h40 et de 14h20 à 16h20, facilitant et sécurisant autant que possible la traversée des parents et des enfants.

Même si nous convenons que cette solution n'est pas idéale, nous sommes obligés de tenir compte de la nature et de la quantité du flux routier que reçoivent les artères concernées afin de permettre le transit de véhicules et d'éviter le centre de la commune. Dès lors, c'est le mieux qui a pu être obtenu du canton en termes de régulation des feux piétons.

Nous continuons toutefois à étudier et discuter activement avec le canton des solutions alternatives visant améliorer les cheminements piétonniers liés principalement à la crèche dans le but de négocier avec le canton à moyen ou long terme une solution plus favorable à la mobilité douce.

Mme Molinari remercie M. Walder pour ses deux réponses. Elle prend note de la fin de la synchronisation piétonne à 16h20. Cela semble très tôt par rapport aux utilisateurs.

M. Walder en convient, mais il s'agit des meilleures heures que la commune a pu obtenir du canton. Hors de ces heures, la priorité est donnée aux flux de trafic routier. La commune n'est pas entièrement satisfaite de cet horaire, mais s'agissant d'une route cantonale, c'est un choix cantonal.

#### Réponse de M. Walder à la question orale de M. Baertschi concernant les tags sur le Pont neuf

Dans le cadre du chantier, il est prévu un nettoyage des tags au niveau du Pont de Carouge à la fin des travaux. Toutefois pour les zones en dehors du pont côté carougeois, qui d'ailleurs ont pu être découvertes suite à des élagages ou un nettoyage des berges, celles-ci seront prises en charge par nos services dans le cadre de la gestion des tags sur les infrastructures communales, ceci aussi dès la fin des travaux.

M. Baertschi se permet de poser maintenant la question orale qu'il allait poser tout à l'heure. La pierre du pont Neuf est un magnifique calcaire de Thoiry. Il est important de faire comprendre aux tagueurs qu'on ne va pas taguer les monuments historiques comme l'église ou ce pont. Il ne sait pas comment procéder pour la suite. Il faudrait peut-être en parler avec la ville de Genève.

M. Walder signale à ce propos que la commune travaille sur un projet de campagne contre les incivilités. Elle inclura cette problématique dans la campagne pour que certains monuments, et si possible tous les monuments, soient protégés. Mais comme elle ne connaît souvent pas les tagueurs, il est difficile de le leur dire directement.

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de M. Baertschi concernant la mutation urbaine, le fond documentaire et la mise en place d'une collection iconographique mettant en évidence les transformations rapides du territoire carougeois

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 31 mai 2016, nous pouvons confirmer que les services techniques, soit le service constructions, entretien des bâtiments et sports (SCES) et le service de l'urbanisme (SURB), ont pour habitude de procéder à des reportages photographiques des infrastructures créées et bâtiments rénovés ou neufs, réalisés par la Ville de Carouge afin de constituer des dossiers d'archives concernant ces phases de réalisation.

En ce qui concerne les bâtiments propriétés de la Ville de Carouge qui sont à démolir, une procédure doit être mise systématiquement en place car à ce jour, le SCES a une faible expérience dans ce domaine. En effet, deux bâtiments seulement ont été démolis depuis la création du SCA (service constructions et aménagement qui est devenu le service constructions, entretien des bâtiments et sports) en 2007. Il s'agit du bâtiment de logement et ateliers du 3 rte de St-Julien et le pavillon parascolaire de l'école du Val d'Arve, tous deux démolis en 2016.

Pour ces deux bâtiments, des dossiers de relevés photographiques simples et à vocation technique ont été réalisés.

Pour mémoire, les prochains bâtiments d'importance qui pourraient être démolis suivant les décisions du Conseil municipal, seront le Théâtre de Carouge et les infrastructures de vestiaires et buvette de la piscine de la Fontenette. Pour ces dossiers, une documentation détaillée sera réalisée en complément de l'existante afin d'assurer la constitution de dossiers d'archives iconographiques détaillés.

Pour les petites interventions telles que la démolition des boxs de la rue Fontanel, les documents existants suffiront et ne nécessiteront pas de compléments.

## **Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

### Questions écrites

#### M. Maulini : Illuminations de Carouge en hiver

Le Président donne lecture du courrier qui a été transmis à M. Maulini par une habitante de la commune :

*Concerne les illuminations de Carouge pendant la période hivernale.*

*Par ces quelques lignes, je donne suite à notre entrevue de vendredi 25 courant où vous avez eu la gentillesse de m'écouter à propos des illuminations de Carouge pendant la période hivernale. L'année dernière, ainsi que ces jours derniers, j'ai pu apprécier les lumières qui scintillent à la Place du Marché ainsi que les sapins qui ornent les places de Carouge. Je trouve ces initiatives fort sympathiques, particulièrement le ciel de lumière de la rue St-Joseph. J'ai pu constater l'année dernière que les passants s'arrêtaient volontiers vers les étoiles pour prendre des photos et que certains venaient exprès à Carouge pour voir ces lumières.*

*Dès lors, voici quelques questions et suggestions : y a-t-il un planning d'illumination hivernale prévu à Carouge sur une, deux ou trois années pour qu'à terme, l'ensemble des rues du Vieux Carouge soit éclairé à l'image de ce qui a été réalisé vers le cinéma Bio ? Y aura-t-il la possibilité que les principales rues ou toutes, rêvons encore plus, puissent avoir un ciel de lumière comme celui de la rue St-Joseph ? Il me semble qu'un éclairage « ciel de lumière » et autres éléments venant compléter le ruban lumineux que l'on voit généralement à hauteur du premier étage des maisons serait à même d'attirer des visiteurs dans toutes les rues du Vieux Carouge. Ce serait une sorte de pôle d'attraction qui ferait parler de Carouge de manière positive sans publicité onéreuse, en apportant encore plus de féerie à nos rues.*

*Par effet domino, on peut imaginer que le commerce de Carouge en serait dynamisé, ce qui, par les temps qui courent, ne serait pas de trop. Ne serait-ce pas une manière (il y en aurait d'autres) d'encourager et de soutenir les artisans et commerçants de la ville sarde avant que ceux-ci ne soient tous au musée ? Si les lumières de la zone piétonne ont pu être réalisées promptement ces deux dernières années, il me semble que la volonté est là pour continuer ce bel effort, afin que les autres rues du Vieux Carouge soient, elles aussi, englobées dans un planning d'illumination.*

*Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et de la suite que vous-même, le Conseil municipal et le Conseil administratif, pourrez donner à ces quelques lignes.*

*Mme Percho, artiste, 6 rue ancienne, 1227 Carouge*

Mme Besse : Passage piéton situé à la rue de Veyrier

Il nous a été rapporté que le passage piéton situé rue de Veyrier est particulièrement mal éclairé, même avec les récents travaux visant à améliorer cette rue qui présente un danger pour les usagers, ainsi que tout le long de cette rue insuffisamment éclairée. Nous nous sommes rendus sur place de nuit pour constater l'exactitude de ces remarques. Nous demandons donc s'il est possible de faire le nécessaire pour les usagers et la sécurité de tout un chacun.

Questions orales

Mme Marti : Ordinateurs de la bibliothèque municipale

Mme Marti rappelle que la commune de Carouge a la chance d'avoir une bibliothèque comptant plusieurs ordinateurs que les personnes qui en sont dépourvues peuvent utiliser. Or il semble que ces ordinateurs ont été en panne durant deux mois. Mme Marti s'en étonne, car la commune dispose d'un service informatique.

Mme Lammar précise que les ordinateurs n'ont pas été en panne pendant deux mois, mais qu'ils ont souffert de quelques problèmes à cause de la mise en place d'une nouvelle plateforme pour le portail de la bibliothèque. Elle ajoute que ces dysfonctionnements sont sur le point d'être résolus, que le nouveau portail sera, sauf erreur, présenté aux collaborateurs et collaboratrices au mois de février et que les utilisateurs

pourront accéder à celui-ci en mars. Mme Lammar conclut que 70 % des postes étaient en état de marche le 10 janvier et que les employés du service technique interviennent régulièrement pour réparer ou remettre en fonction les ordinateurs qu'il suffit parfois d'éteindre puis de rallumer.

#### Mme Morisod : Accueil des sans-abris à Carouge

Mme Morisod rappelle que de multiples initiatives se mettent en place depuis le début de la vague de froid qui sévit actuellement pour héberger les sans-abris. Les médias s'en étant fait l'écho pour la Ville de Genève, des habitants de la commune ont interpellé Mme Morisod. Qu'en est-il pour Carouge ? Quelles sont les mesures prises par le Conseil administratif pour parer à cette vague de froid ? En outre, des personnes se disent prêtes à s'investir pour installer des armoires à couverture dans un lieu de Carouge qu'il reste à déterminer. Le Conseil administratif peut-il relayer leur préoccupation auprès du service social ?

Mme Hiltpold répond par l'affirmative. Elle précise que même si la prise en charge des sans-abris en période de grand froid est du ressort du canton, la commune se préoccupe de cette problématique sociale. Ses services collaborent étroitement depuis 2002 en période hivernale avec les organismes caritatifs, raison pour laquelle, suppose-t-elle, le nombre de sans-abris est faible à Carouge. Les agents de police sont eux aussi très actifs et prennent en charge en toute saison les personnes qui se trouvent à la rue. Mme Hiltpold souligne que le canton n'a pas sollicité la commune pour ouvrir des abris de protection civile, mais si tel était le cas, celle-ci réagirait. Par ailleurs, si la prise en charge des sans-abris devait revenir à la commune, le coût pour Carouge s'élèverait à environ CHF 1 million par année (ce montant a été estimé dans le cadre de la répartition des tâches entre le canton et les communes).

#### M. Morex : Dates des séances du Conseil municipal

M. Morex croit se souvenir que le choix des dates des séances du Conseil municipal compte parmi les prérogatives du bureau. Dès lors, pour quelle raison le bureau actuel s'est-il permis de retenir des dates jusqu'à la fin de l'année 2017 puisque ses membres seront renouvelés au mois de juin ? M. Morex souhaite que les dates choisies entre les mois de juillet et de décembre soient supprimées.

M. Walder rappelle que les dates des séances plénières ont toujours été choisies au début de l'année, car elles doivent en vertu de la loi être annoncées suffisamment tôt. Le Conseil administratif recommande aux conseillers municipaux de conserver ce procédé, car il est impossible d'attendre le mois de juin pour retenir une date à laquelle le Conseil municipal se réunira au cours de ce même mois. M. Walder rappelle que les membres du bureau actuel peuvent bien entendu consulter leurs collègues avant de prendre une décision.

Mme Hiltpold annonce que le bureau sera prochainement sollicité pour choisir une autre date que celle du 21 décembre 2017, car il a été constaté en 2016 que le jeudi avant les fêtes n'est pas une date opportune.

#### M. Morex : Rue Vautier

M. Morex rappelle que les travaux qui ont été réalisés sur le côté droit de la rue Vautier par des privés et sur le côté gauche par la Fondation du Vieux Carouge ont nécessité la suppression de quelques places de stationnement. Il s'interroge sur la date à laquelle le marquage sera à nouveau tracé au sol.

M. Walder se renseignera au sujet de ces places de stationnement et répondra à M. Morex lors de la prochaine séance plénière. Il tient cependant à rappeler qu'aucun marquage ne peut être tracé en hiver lorsque les températures sont trop basses.

M. Morex entend M. Walder, mais suppose que les agents de police municipaux pourraient cesser d'infliger des amendes aux automobilistes qui se garent sur les places qui ont été supprimées, car aucun écriteau n'interdit le stationnement à cet endroit.

M. Baertschi : Passage mal balisé à la rue Roi-Victor Amé, angle avec la rue Vautier

M. Baertschi a une fille qui a manqué de se faire percuter par une voiture sur un passage piéton mal sécurisé à la rue Roi-Victor Amé. Il souhaite qu'un marquage au sol soit tracé pour indiquer aux automobilistes qu'il leur est interdit de tourner à gauche depuis la rue Vautier en direction de la rue Roi-Victor Amé.

M. Walder rappelle que le marquage au sol à la rue Vautier n'est pas récent, mais tentera d'y apporter des améliorations.

Mme Molinari : Halles de la fonderie

Mme Molinari rappelle qu'une pétition a été traitée à la commission idoine en janvier 2012 puis renvoyée à une large majorité au Conseil administratif. Elle concernait l'utilisation en tant qu'espace culturel des halles de la fonderie, un lieu très prisé mais qui ne répond plus aux normes de sécurité à cause de son âge. Mme Molinari ajoute que les pétitionnaires ont demandé à participer à l'évolution éventuelle des halles de la fonderie pour conserver dans la mesure du possible leur aspect originel. Elle souhaite entendre le Conseil administratif sur le devenir de cette parcelle, car le secteur connaîtra de nombreux bouleversements à cause du PLQ en développement et de l'usine Hess attenante qui a été détruite. Mme Molinari s'interroge également sur l'état des discussions avec les pétitionnaires.

Mme Lammar suppose qu'une séance de commission devra tôt ou tard être prévue pour discuter de l'avenir des halles de la fonderie. Elle ajoute que le Conseil administratif a reçu les pétitionnaires au début du mois de décembre et leur a expliqué la problématique à cette occasion. Les magistrats envisagent à présent de constituer un groupe de réflexion relatif à l'avenir des halles de la fonderie auquel les pétitionnaires seront associés. Ceux-ci recevront prochainement un courrier pour leur demande de désigner un représentant.

Mme Molinari approuve la proposition du Conseil administratif, mais demande si la commission peut être convoquée sans trop tarder.

Mme Lammar répond que, quoi qu'il en soit, une décision doit être prise rapidement, car la future affectation de la parcelle et du bâtiment des halles doit être inscrite dans le PLQ.

M. Mutzenberg : Sécurité au carrefour de la rue des Épinettes et de la rue Jacques-Grosselin

M. Mutzenberg prend régulièrement le carrefour situé devant la Coop des Acacias et est à chaque reprise interpellé par le nombre de véhicules qui proviennent de la rue Jacques-Grosselin et tournent à gauche sur la rue des Épinettes et la rue du Grand-Bureau, alors que cela est interdit, exception faite des transports publics. Ce secteur est-il considéré comme une zone dangereuse par la police municipale et, si tel est le cas, des contrôles pourraient-ils être effectués de manière régulière ?

Mme Hiltpold n'a pas connaissance de lieux dans lesquels les contrôles sont plus fréquents que dans d'autres. Elle prend note de la remarque de M. Mutzenberg et se renseignera sur ce carrefour.

#### M. Barthassat : location de l'arcade à la rue Jacques-Dalphin

M. Barthassat s'interroge sur l'arcade à la rue Jacques-Dalphin qui est l'une des plus belles de Carouge et que les conseillers administratifs entendent louer, alors que son prix de location s'élève à plusieurs milliers de francs. M. Barthassat se dit étonné de cette décision, d'autant plus que l'exécutif a aussi proposé un PUS.

Mme Lammar confirme que les conseillers administratifs ont approché les propriétaires de cette arcade, laquelle a un emplacement stratégique très proche de la mairie. Le prix de la location n'étant pas hors de prix mais tout de même assez élevé, ils étudient actuellement la piste d'une éventuelle acquisition. Mme Lammar rappelle que le Conseil municipal sera quoi qu'il en soit consulté sur cette acquisition et que cette arcade n'abritera en aucun cas des locaux administratifs, car elle aura pour vocation d'être animée et ouverte au public.

M. Walder précise que si le PUS est accepté, les arcades qui abritent des bureaux ne devront pas changer d'activité, mais celles qui contiennent des ateliers et des commerces ne pourront pas se transformer en bureaux, car cela ne ferait que renforcer le cercle vicieux qui prévaut actuellement. Au sujet de l'arcade évoquée par M. Barthassat, M. Walder confirme que le Conseil administratif n'entend pas acquérir cet espace stratégique pour y aménager des locaux administratifs, mais pour dynamiser l'ensemble du secteur à proximité de la Place du Temple.

#### M. Barthassat : Apéritif communal

M. Barthassat s'interroge sur une boulangerie très connue des habitants de la commune et de ceux d'ailleurs à laquelle la Ville de Carouge a décerné un prix, car, à sa grande surprise, cette boulangerie n'a pas été retenue pour l'apéritif communal.

M. Walder rappelle qu'un appel d'offres est lancé auprès des commerces sis sur le territoire de la commune à l'occasion de chaque apéritif ou événement communal. Parmi les offres qui ne dépassent pas le budget à disposition de la commune, la meilleure est retenue. M. Walder ne peut répondre plus précisément à M. Barthassat, car le Conseil administratif ne se réunit pas pour choisir les repas servis lors de l'apéritif communal, mais suppose que les services de la commune ont suivi la démarche exposée ci-dessus.

Mme Lammar ajoute que la boulangerie évoquée par M. Barthassat a certainement été choisie pour d'autres manifestations communales, par exemple les agapes.

M. Walder suppose que le service qui organise les apéritifs communaux n'a pas probablement pas consulté la liste des entreprises médaillées et ne s'est pas aperçu que la boulangerie évoquée par M. Barthassat comptait parmi les candidats.

M. Barthassat souligne que les petits commerçants sont plus chers que les grands groupes, mais que ces derniers ont à plusieurs reprises fournis des produits qui ne correspondaient pas à l'appel d'offres émis par la commune.

Mme Lammar prend note de la remarque de M. Barthassat et gardera un œil attentif sur cette question.

M. Morex : Crayons du Conseil municipal

M. Morex ne veut pas se livrer à du protectionnisme, mais ne comprend pas la raison pour laquelle les crayons du Conseil municipal proviennent de France alors que Genève a sur son territoire une fabrique de crayons de renommée mondiale.

Mme Lammar répond que le Conseil municipal dispose aussi bien de crayons BIC que de ceux de la marque genevoise évoquée par M. Morex. Aucun appel d'offres n'ayant été émis, suppose que l'économat a choisi les crayons BIC lors de la dernière fourniture. Mme Lammar se renseignera à ce sujet.

M. Morex entend Mme Lammar, mais ne se dit pas satisfait de sa réponse. Il espère que les crayons français seront remplacés par des crayons genevois, car le Conseil municipal de la ville de Carouge n'a aucune raison de les utiliser.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.